

**SESSION ORDINAIRE**  
**DU 16 JUIN 2020**

L'an 2020 le 16 juin à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique MOREL – Maire.

**Etaient présents** : MM Morel D – Fournier – Gacquer – Briau – Salua – Bigot – Roussel – Lhorloge – Morel M – Ledoux – Ghier – Da Costa Rodrigues – Dupontreue – Leneutre

**Etait absent** : M Defer (avait donné pouvoir à Morel D)

**LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU**

Cette lecture n'appelle aucune observation particulière.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – SERVICE ASSAINISSEMENT ET COMMUNE**

Ces comptes en concordance avec les comptes de gestion du Receveur Municipal sont approuvés à l'unanimité.

Ils font ressortir les résultats suivants :

<u>Pour l'assainissement</u> :	Excédent d'investissement	68 687,70€
	Excédent d'exploitation	85 136,30€
<u>Pour la commune</u> :	Déficit d'investissement	26 612,53€
	Excédent de fonctionnement	524 013,29€

**BUDGET PRIMITIF 2020 – SERVICE ASSAINISSEMENT ET COMMUNE**

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité et s'équilibrent de la façon suivante :

Pour l'assainissement : 78 330,26€ en section d'investissement  
108 137€ en section de fonctionnement

Pour la commune : 368 869€ en section d'investissement  
1 275 675€ en section de fonctionnement

Les taux d'imposition restent identiques permettant d'obtenir un produit fiscal de 194 876€

Les investissements inscrits au budget sont les suivants :

- Installation d'une VMC à la cantine scolaire
- Travaux d'électricité en mairie
- Acquisition d'un camion benne et d'un véhicule utilitaire
- Remplacement du serveur informatique en mairie et achat de deux ordinateurs portables pour le Maire et les adjoints
- Travaux d'assainissement au niveau du poste de relevage au stade intercommunal

La commune s'est engagée financièrement à hauteur de 1 000 000 € sur 6 ans en vue de réaliser des travaux de sécurisation, démolition ou consolidation sur le site MFDS (friche).  
La somme de 166 667 € sera donc inscrite annuellement au budget communal pendant 6 années et reversée à la CCNS, propriétaire de la friche.

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que la commune perçoit annuellement de la CCNS la somme de 339 107 € au titre de l'attribution de compensation à laquelle s'ajoute une dotation de solidarité communautaire d'un montant de 23 433 €.

Cette année, exceptionnellement, suite à la vente d'un terrain, la CCNS reversera aux communes une dotation de 1 €/ habitant soit 11 000 € en supplément pour la commune.

La commune de Berteaucourt les Dames perçoit annuellement la somme de 26 650 € au titre de la taxe foncière pour le site BLDS qui se trouve sur le territoire communal.

A la demande de la CCNS, compte tenu des investissements qu'elle a réalisés sur ce site et sur le territoire communal, le Conseil Municipal décide de reverser à la CCNS, cette taxe foncière. (La moitié pour 2020 puis la totalité les autres années).

### REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Concession temporaire	12 € le M2
Concession perpétuelle	22 € le M2

Logement communal 5 rue de l'Abbé Desmis : 250 €/ mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### LOCATION SALLE POLYVALENTE

#### Grande salle :

Personnes de la commune	Eté	180 €
	Hiver	260 €

Personnes extérieures	Eté	310 €
	Hiver	450 €

#### Petite salle :

Personnes de la commune	Eté	85 €
	Hiver	120 €

Personnes extérieures	Eté	145 €
	Hiver	190 €

Les salles sont laissées gratuitement à la disposition des associations locales qui seront tenues cependant de verser la caution et de régler les frais de chauffage et d'éclairage suivants :

Grande salle : Eté 20 €  
Hiver 40 €

Petite salle : Eté 15€  
Hiver 20 €

Location de la vaisselle 0,60 €/ personne.

La vaisselle sera laissée gratuitement aux associations de la commune.

Caution 180 €

Caution pour le nettoyage 60 €

### PARTICIPATIONS CENTRE DE LOISIRS JUILLET 2020

Le centre se déroulera du 6 au 24 juillet 2020 pour les enfants âgés de 4 à 15 ans.

La gestion du centre sera confiée à l'UFCV.

L'Assemblée souhaite connaître les animations proposées et le budget annuel pour les différents postes budgétaires.

Les participations des familles ont été revues à la baisse étant donné les conditions sanitaires actuelles qui font que les animations seront différentes

Ces participations sont ainsi fixées :

- **Familles avec quotient familial inférieur à 650 €**

40 € par enfant de la commune

60 € par enfant de l'extérieur

- **Familles avec quotient familial compris entre 650 € et 950 €**

45 € par enfant de la commune

65 € par enfant de l'extérieur

- **Familles avec quotient familial supérieur à 950 €**

50 € par enfant de la commune

70 € par enfant de l'extérieur

## **SUBVENTIONS ANNUELLES AUX SOCIETES COMMUNALES**

Les subventions ci-dessous ont été allouées :

- Association des Anciens Combattants	180 €
- Parents d'élèves	350 € + 200 € à titre exceptionnel soit 550 €
- Club de l'amitié	140 €
- ESH	4000 €
- Fanfare	500 €
- Société communale de chasse	140 € + 200 € à titre exceptionnel soit 340 €
- Société de pêche l'Arc en ciel	140 €
- Souvenir Français	180 €
- Amicale des Anciens Elèves	100 €
- AMVAV	1760 € (1,50 € / habitant)
- Waty Bike	100 €
- FNAME OPEX SOMME	180 €

Les subventions annuelles versées au Comité des Fêtes, à l'ASPAC et au Judo club ont été mises en suspens et seront votées ultérieurement.

L'Assemblée souhaite également revoir les conditions d'attribution de la subvention à l'ESH.

Les subventions allouées aux forains qui s'installeront à l'occasion de la fête locale, sur le stade intercommunal sont reconduites : 200 € par forain et 400 € pour le forain avec les autos-tamponneuses.

## **RAPPORT ANNUEL 2019 DU DELEGATAIRE SAUR RELATIF AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Ce rapport annuel est présenté à l'Assemblée par Patrick GACQUER

Le document comprend la synthèse de l'exercice, les faits marquants, les propositions d'amélioration et le compte annuel de résultat.

Le contrat de délégation avec la SAUR arrive à échéance le 31/08/2021.

34 751 m3 sont assujettis à l'assainissement pour 496 branchements raccordés.

Le réseau est le suivant : 8,91 km pour le réseau des eaux usées et 3,463 km pour le réseau pluvial.

Les interventions ont été effectuées essentiellement sur le poste de relevage du stade d'Harondel qui nécessite une réhabilitation d'urgence.

Les propositions de travaux sont les suivantes :

- Mise en place d'un débitmètre en sortie de réseau
- Télé surveillance poste de relèvement rue Jean Baptiste Saint pour sécuriser le fonctionnement des postes de relèvement
- Recherche des eaux parasites

## MAISON EN PERIL 51 RUE JEAN BAPTISTE SAINT

La démolition de cette maison a été suspendue suite à la découverte d'un pignon commun. Plusieurs experts ont été nommés et ont stipulé sur l'urgence des travaux et les préconisations à suivre avant toute démolition notamment l'étalement des façades et pignons.

Une autre procédure s'est fait jour par la renonciation des héritiers à la succession, ce qui provoque une inscription foncière au registre des hypothèques au profit de la commune.

Les époux BOULONGNE propriétaires voisins, ont pris un avocat afin d'engager la mise en cause forcée de leur assureur dans le but de prendre en charge les travaux avec élargissement des opérations d'expertise afin de déterminer les causes des désordres sur leur immeuble.

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que les honoraires versés à l'avocat de la commune depuis le début de la procédure soit 2018 sont exorbitants et s'élèvent à plus de 110 000 € à la date du 15 mars 2020 soit avant l'arrivée de la nouvelle municipalité.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

Le marquage de lettrage Ecole – Cantine a été effectué par la société REMCO  
Un accord de principe est donné pour faire réaliser par cette société le marquage en peinture ou en résine des passages piétons, bandes stop et cédez- le- passage.

N'étant pas satisfait des services de La Normande, le changement de prestataire pour la confection et livraison des repas à la cantine scolaire, est envisagé.

La commune envisage l'emploi de 3 saisonniers pour la période des congés annuels.

Suite au départ du locataire actuel, le logement communal 43 rue Eugène Létocart sera reloué au 1<sup>er</sup> juillet 2020 avec un loyer mensuel fixé à 560 €.

L'autorisation est donnée à Monsieur DUFOR Kévin pour installer une terrasse commerciale sur le domaine public devant son débit de boissons « LE SULKY ».

Didier DUPONTREUE et Patrice LENEUTRE ont intégré le Conseil Municipal suite aux démissions d'Astrid COCQUEMPOT-BONEFAES et d'Hélène FAUCONNIER.

Didier DUPONTREUE a choisi de faire partie de la commission cadre de vie, fleurissement, cimetière et de la commission d'appel d'offres

Patrice LENEUTRE intégrera les commissions budget- finances et action sociale.

## DROIT D'INITIATIVE

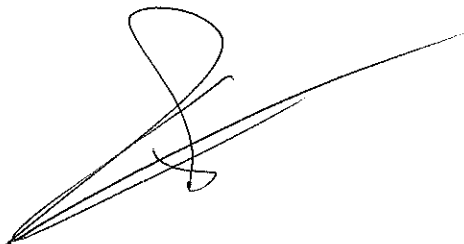
F. FOURNIER souhaite qu'une vasque de fleurs soit déplacée au Lotissement La Fresnaie.

M. BIGOT informe l'Assemblée que l'école souhaiterait redispser de l'ancienne salle de classe de l'école maternelle pour la rentrée de septembre.

P. GACQUER signale des vols répétés au cimetière.

Il propose de mettre en place des heures de fermeture du cimetière et de faire l'essai de fermer durant quelques mois.

D. DUPONTREUE fait remarquer que la grille permettant l'accès des véhicules est régulièrement ouverte.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.